Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260307-2026_03_07_15-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le Samedi 7 Mars à 9 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 27 Février 2026.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN LE TALLEC, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, M. BREZELLEC, C. LOUSTAU-CAZALET, J. BALCOU, G. CONAN

ETAIENT REPRESENTÉES : S. GUEGAN par J. MONBEL, P. CLEC'H par A. KERAMBRUN LE TALLEC, C. MENGUY PAR C. LOUSTAU-CAZALET

ETAIENT ABSENTS : E. LOMBART, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : A. KERAMBRUN LE TALLEC

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-03-07 - DOSSIER N° 15

BUDGET PRIMITIF 2026 – « COMMUNE »

Présentation : N. MARREC

Les Sections « FONCTIONNEMENT » et « INVESTISSEMENT » du BUDGET PRIMITIF 2026 « COMMUNE » sont présentées à l'Assemblée. Une vue générale de ce Budget est reprise ci-dessous :

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- **VOTE les Sections de « FONCTIONNEMENT » et « INVESTISSEMENT » du BUDGET PRIMITIF 2026 « COMMUNE » telles que présentées.**

FONCTIONNEMENT	BP	Crédits reportés	TOTAL
DEPENSES	3 899 353		3 899 353
RECETTES	3 899 353		3 899 353
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 580 016	1 309 546	2 889 562
RECETTES	2 859 762	29 800	2 889 562

2 contre (C. LOUSTAU-CAZALET et C. MENGUY)

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC